



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



Sommaire

1	Contexte général : situation économique et sociale	p 5- 10
1.1	Situation globale	p 5 à 6
1.1.1	Internationale	p 5
1.1.2	Nationale	p 5
1.1.3	Le projet de loi de finances	p 5
1.2	Situation locale	p 6 à 10
1.2.1	Grenoble-Alpes-Métropole (GAM)	p 6
1.2.2	Saint-Egrève	p 7
2.	Tendances budgétaires et orientations de la collectivité	p 11-20
2.1	Recettes de fonctionnement	p 11 à 13
2.1.1.	Impôts et taxes	p 11
2.1.2.	Les reversements de la Métro	p 12
2.1.3.	Les recettes des services	p 12
2.1.4.	Autres recettes fiscales	p 12
2.1.5.	Compensations et reversements	p 12
2.1.6.	Recettes diverses	p 13
2.1.7.	D.G.F	p 13
2.2	Dépenses de fonctionnement	p 13 à 16
2.2.1.	Dépenses de personnel	p 14
2.2.2.	Dépenses liées aux services rendus	p 15
2.2.3.	Dépenses de transferts	p 16
2.3	Section d'investissement	p 16 à 19
2.3.1.	Dette	p 16
2.3.2.	Dépenses	p 18
2.3.3.	Recettes	p 19

3. Prospective financière 2020-2023

p 21 à 25

3.1	Plan pluriannuel de fonctionnement (PPF)	p 21 à 22
3.1.1.	L'évolution des recettes	p 20
3.1.2.	L'évolution des dépenses	p 22
3.1.3.	L'épargne	p 22
3.2	Plan pluriannuel d'investissement (PPI)	p 23
3.3	Le financement de la prospective	p 24
3.4	Les ratios financiers	p 25

Introduction : Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Objectifs :

Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
Informé sur la situation financière
Se projeter financièrement à court et moyen terme

Dispositions légales :

Etape obligatoire devant se tenir dans les 2 mois avant le vote du BP
Une note explicative de synthèse (document présent appelé Rapport d'Orientation Budgétaire) est transmis aux élus 5 jours avant le débat et doit être mis en ligne sur le site internet
Une délibération doit prendre acte de la tenue de ce débat

Le ROB doit préciser :

Les orientations budgétaires de l'année à venir
Les engagements pluriannuels envisagés
La structure et la gestion de la dette
La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs notamment des dépenses de personnel.

1 Contexte général : situation économique et sociale

1.1 Situation globale

1.1.1 Internationale

Les dernières perspectives de croissance publiées par l'OCDE (34 pays) marquent un repli avec des prévisions revues à la baisse estimées à 2.9 % en 2020, en raison notamment de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, du Brexit et de l'endettement privé. Pour la zone Euro, la croissance s'infléchirait légèrement en 2020 à 1.5% après 1.9% en 2019. La croissance reste soutenue par une demande interne robuste, une croissance continue de l'emploi et des coûts de financement faibles.

1.1.2 Nationale

L'INSEE revoit sa prévision de croissance pour 2019 à 1,3% et la France résisterait mieux que ses voisins européens au ralentissement mondial grâce à sa demande intérieure qui reste forte. On peut également noter que le taux de chômage est en léger recul avec 250 000 emplois nets créés en 2019 pour atteindre 8,3% de la population active. Néanmoins pour 2020, et face aux aléas internationaux, l'année 2020 pourrait connaître une nouvelle dégradation de ces indicateurs.

1.1.3 Le projet de loi de finances 2020 (PLF)

L'hypothèse de croissance retenue dans le projet de loi de finances 2020 est de 1,3% contre 1,4 % en 2019. La dépense publique sera limitée en volume à 0,7% et son poids dans la richesse nationale passera de 54% du PIB en 2019 à 53,4% en 2020.

Le déficit public devrait s'élever à 2,2% du PIB en 2020 contre 3,1% en 2019.

1.1.3.1 Principales mesures concernant les collectivités locales

1.1.3.1.1 La DGF et autres dotations de compensations

La Ville ne perçoit plus de DGF depuis 2019. Concernant les dotations de compensations, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devrait connaître une diminution qui a été estimée à hauteur de 17K€ (soit un montant de 210K€). Les autres compensations devraient être stables.

1.1.3.1.2 La réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) pour les habitations principales.

L'année 2020 verra la mise en application de la troisième année de dégrèvement suite à la réforme de la TH. Ainsi, les ménages éligibles au dégrèvement ne paieront plus de TH en 2020. Le dégrèvement progressif de la TH concerne également les foyers les plus aisés en 3 années de 2021 à 2023.

Pour l'année 2021, Les collectivités ne pourront pas faire évoluer les taux, les abattements, les exonérations pour l'ensemble des locaux affectés à l'habitation. Dès 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements est transférée aux communes et le produit de la TH des 20 % des foyers restants est affecté au budget de l'état. Ce produit sera calculé sur la base de 2020 avec les taux de 2017. Si la collectivité perçoit plus qu'initialement, il y aura une retenue sur les comptes d'avance du Trésor à partir d'un coefficient correcteur qui évoluera également chaque année comme la base d'imposition à la TFPB.

Zoom sur St Egrève (données juin 2019)

- Nombre de foyers TH : 7 127
- Nombre de foyers exonérés avant la réforme = 869 soit 12 %
- Nombre de foyers concernés par la réduction de 100 % en 2020 = 4 223 soit 59 % et 600€ d'économie en moyenne par foyer.
- Nombre de foyers restants concernés par la réduction de 100 % en 2023 = 2 035 soit 29 % et 1 319€ d'économie en moyenne par foyer.
- Nombre de foyers bénéficiant de la réforme d'ici 2023 = 6 258 soit 88 % et 834€ d'économie en moyenne par foyer.

1.1.3.1.3 Décalage à 2021 de l'automatisation du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA).

La réforme d'automatisation du FCTVA, dont les principes ont été posés par la loi de finances 2018, consiste à automatiser la gestion du fonds en définissant sa base de calcul exclusivement par référence à l'imputation comptable des dépenses, de manière à permettre aux services de l'Etat d'extraire automatiquement les dépenses éligibles.

Compte-tenu de la complexité technique de la réforme, cette dernière est repoussée encore d'une année.

1.2 Situation locale

1.2.1. Grenoble-Alpes-Métropole

1.2.1.1. Le pacte fiscal et financier

La construction de la Métropole doit se poursuivre avec notamment l'objectif et l'obligation de bâtir un pacte fiscal et financier dont les principaux enjeux sont de :

- renforcer la solidarité entre la Métropole et les 49 communes membres dans un contexte de raréfaction des ressources
- sécuriser le financement des projets de territoire
- stabiliser la relation financière entre la Métropole et les communes membres

Le travail sur le pacte est mis en pause, faute de consensus, et sera probablement ré-initialisé au prochain mandat.

1.2.1.2 La Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2019 et 2020

Les communes transfèrent des compétences à la Métropole (notamment la voirie et l'eau potable en 2015). Afin de garantir un transfert équitable des ressources financières nécessaires à la Métropole pour exercer ses nouvelles compétences, il a été créé une CLECT (Commission Locale D'Evaluation des Charges Transférées) composée de représentants des communes et de la Métropole.

Cette instance technique et financière s'est réunie courant 2019 afin d'aborder plusieurs sujets dont :

- L'emploi et l'insertion avec le transfert de la compétence portée par le SIVOM du Néron. La part financière de chaque commune membre du SIVOM, versée au titre de la MEEN, est prélevée sur leur attribution de compensation respective. A titre d'information, l'évaluation des charges pour Saint-Egrève s'élève à 147K€ pour le fonctionnement et 1,9K€ pour l'investissement afin de financer le GER (Gros Entretien Renouvellement) du bâtiment.
- Autres transferts : la charge des arbres d'alignement de voirie pour 34K€, le correctif de linéaire de voirie pour 7K€, le correctif de recettes de voirie pour 27K€, la lecture numérique pour 3K€.
- A noter également que le transfert de l'éclairage public initialement prévu pour 2020 a été décalé en 2022.

1.2.2. Saint-Egrève

Avant de se projeter sur les perspectives budgétaires 2020 et la prospective jusqu'à 2023, une photographie de la Ville au 31/12/2018 avec quelques indicateurs, permettent de mettre en avant les atouts et les faiblesses en matière financière de la Ville, notamment par rapport à d'autres communes de l'agglomération de même strate démographique (soit 513 communes de 10 000 à 20 000 hab. représentant 10,8% de la population française).

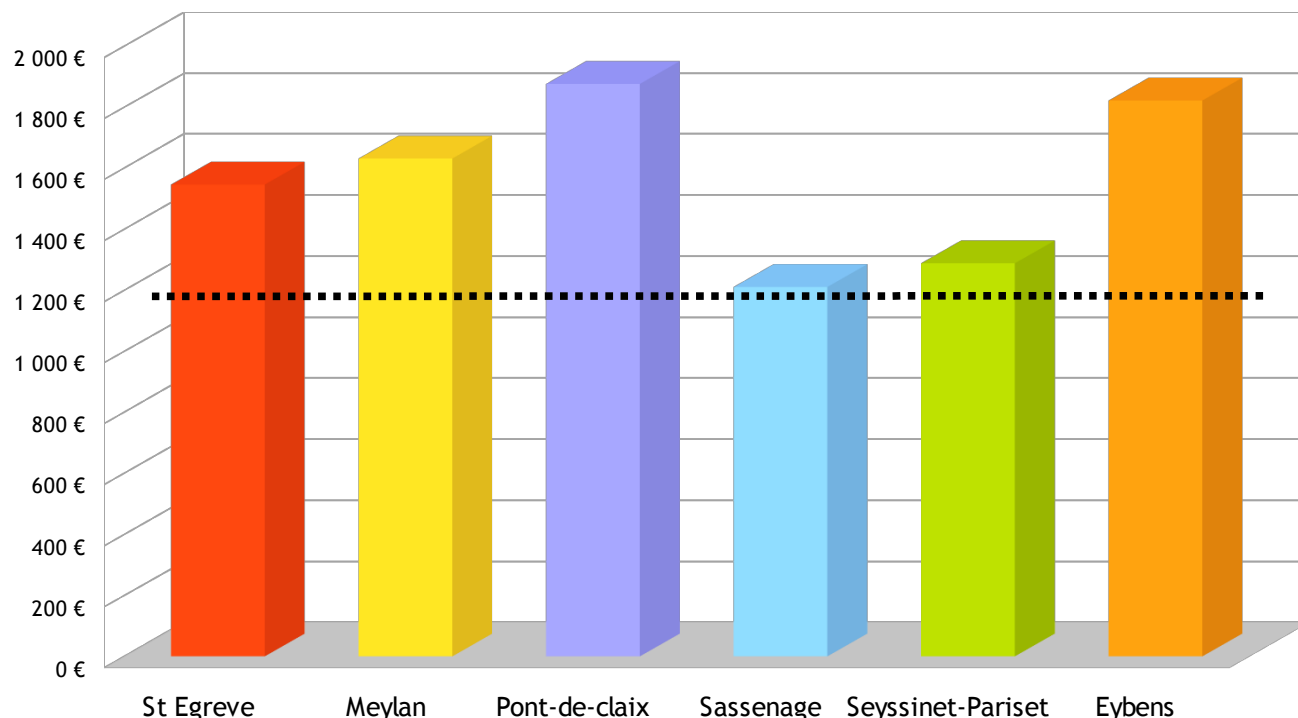
1.2.2.1 Le potentiel financier/ habitant

Le potentiel financier est un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal*, auquel est ajouté la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat. Il permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'Etat de manière mécanique et récurrente et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

**Potentiel fiscal : Il est égal à la somme que produiraient les 4 taxes directes de cette collectivité si on appliquait aux bases communales de ces 4 taxes le taux moyen national de chacune de ces taxes.*

=> On constate que la Ville de Saint-Egrève dispose d'un potentiel financier par habitant (1 546€) qui est de 31% plus élevé que la moyenne des communes françaises de la même strate (de 10 000 à 20 000 hab.) et qui progresse de 0,7% par rapport à 2017.

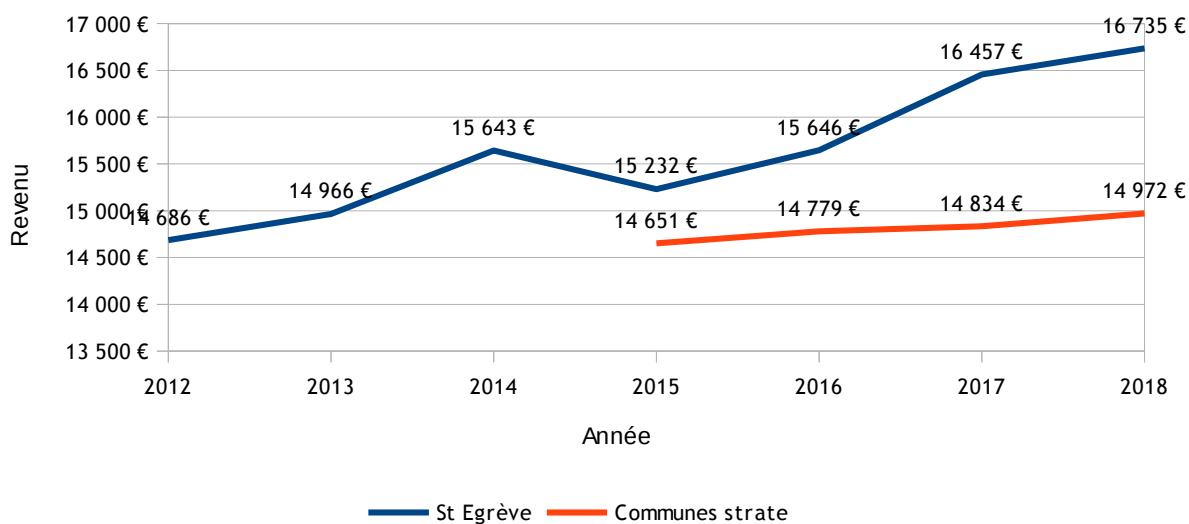
Potentiel financier / hab. en 2018
(moy.strate nationale 1 176€/hab soit -1,18%/2017)



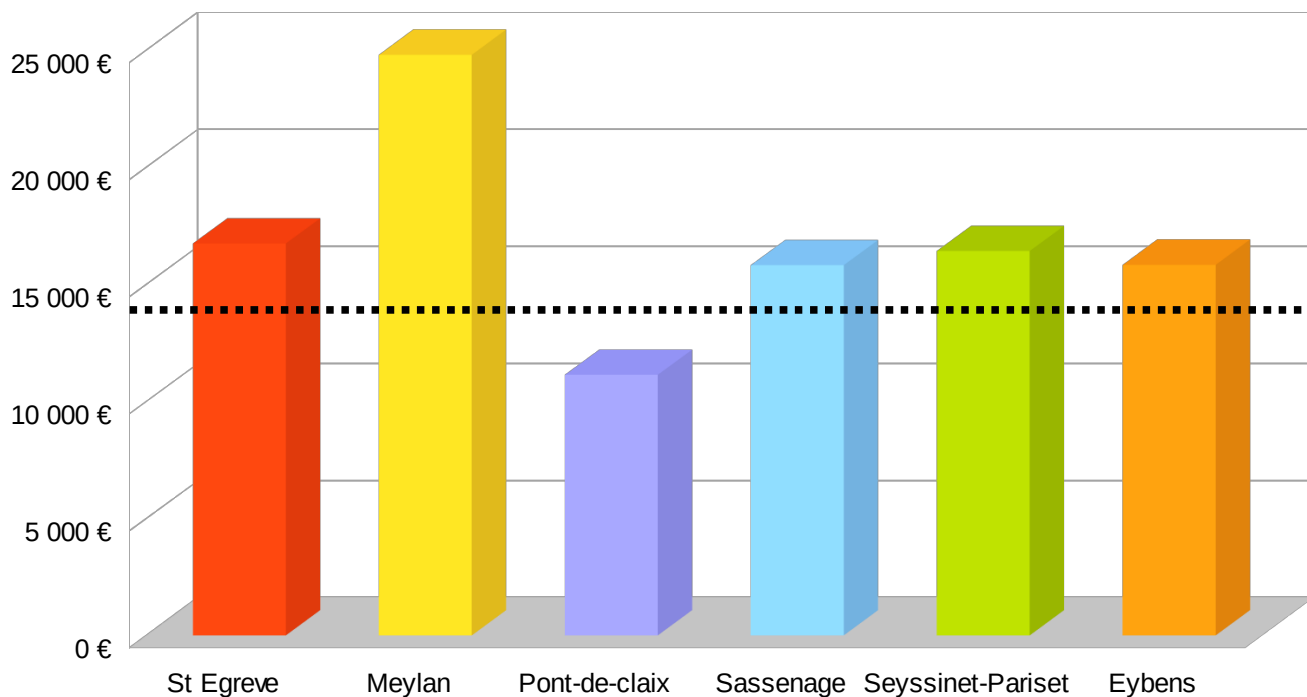
1.2.2.2 Le revenu par habitant

=> On constate que la Ville de Saint-Egrève dispose d'un revenu par habitant (16 972 €) qui est de 12% plus élevé que la moyenne des communes françaises de la même strate et il progresse de 0,9% par rapport à 2017. Les graphiques ci-dessous démontrent également que les revenus moyens des St-Egrévois progressent plus vite que ceux de la moyenne de la même strate.

Evolution du revenu moyen/hab. sur St Egrève



Revenu / hab. en 2018
(moy.strate nationale 14 972 €/hab soit +0,93%/2017)

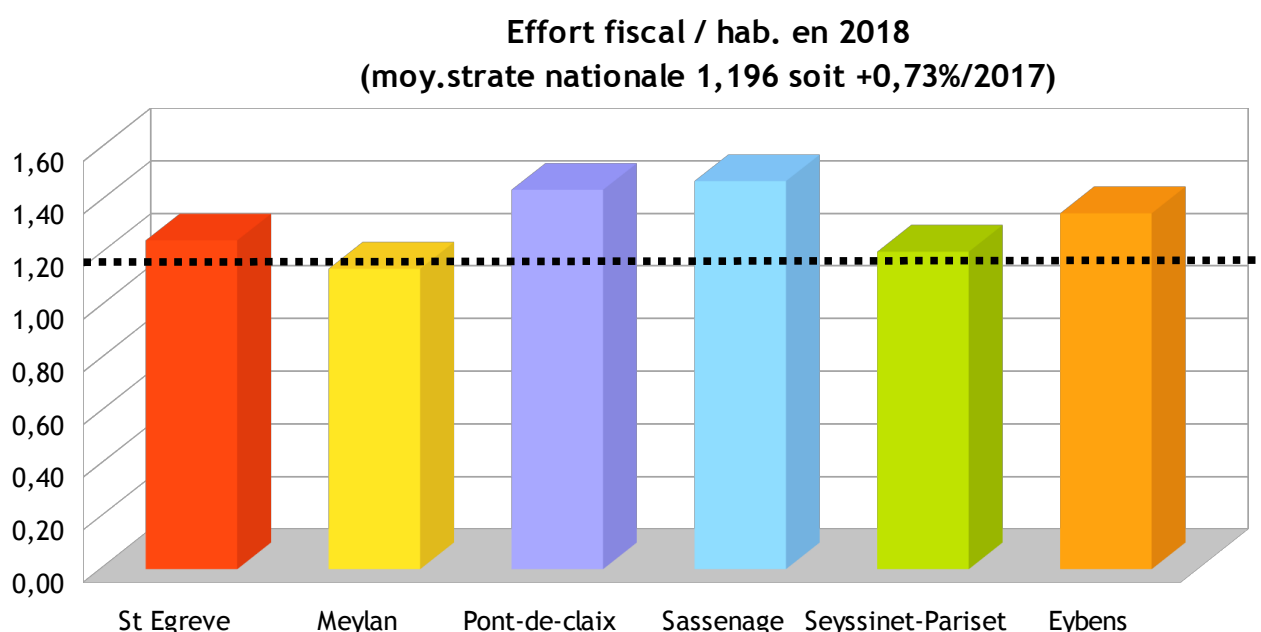


1.2.2.3 Autres indicateurs

1.2.2.3.1. L'effort fiscal

La pression fiscale sur les redevables locaux (ménages et entreprises) est aujourd'hui appréhendée grâce à l'effort fiscal, un indicateur utilisé pour la répartition des dotations de péréquation de l'Etat. Cet indicateur rapporte le produit de la Taxe d'Habitation, des deux Taxes Foncières et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçues sur le territoire de chaque commune et le potentiel fiscal trois taxes.

=> On constate que la Ville de Saint-Egrève dispose d'un effort fiscal supérieur (1,25) qui est de 4% plus élevé que la moyenne des communes françaises de la même strate mais qui reste dans la moyenne des communes de l'agglomération. L'augmentation sur Saint-Egrève de cet indicateur n'est pas liée au taux puisque ces derniers sont stables depuis 2009 (hormis la TEOM).



Précisons tout de même plusieurs éléments :

- La Ville de Saint-Egrève a un taux de TH de 14,50% contre une moyenne de 15,83% dans l'agglomération et un taux de FB (Foncier Bâti) de 22,53%, contre 34,12% dans l'agglomération. *Précisons que les taux de la Ville sont stables depuis 2009.*
- Le produit de FB provient pour 51% des entreprises et 49% des ménages.
- La politique d'abattement de la Ville sur la TH est l'une des plus favorables de l'agglomération (abattement général à la base de 15%, abattement pour charge de famille à 15% jusqu'à 2 enfants et 20% à partir du 3ème)
- Le nombre d'équipements publics communaux est élevé pour une Ville de cette strate.

On peut en conclure que cet effort fiscal légèrement supérieur à la moyenne impacte davantage les propriétaires de locaux économiques que les ménages (si on considère notamment l'assiette importante de foncier bâti économique sur la commune)

1.2.2.3.2. Encours de dette/ habitant

L'encours de la dette au 31/12/2018 de la Ville s'élève à 282€/hab, tandis que la moyenne de la strate s'élève à 864€/hab.

La Ville est donc peu endettée, ce qui lui offre des marges d'investissements effectives pour l'avenir (Voir plus en détail la partie 3 consacrée à la prospective).

1.2.2.3.3. Ratio de désendettement

Fin 2018, la Ville étant peu endettée (*plus de 60% d'endettement en moins que la même strate*) et disposant d'une épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) satisfaisante (*un taux de 16,7% contre 15,72% pour la même strate*), sa capacité de désendettement représentée en nombre d'années était au plus bas en 2018.

=> *La Ville pouvait rembourser entièrement sa dette avec son épargne d'une année.*

A titre de comparaison, la moyenne des communes de la même strate fin 2018 est de 4 ans.

On peut rappeler que cet indicateur avait été la référence pour le respect de la « règle d'or » fixée en loi de finances 2018 : il correspondait à la fourchette comprise entre 11 et 13 ans pour les villes de la strate.

En conclusion, la Ville de Saint-Egrève est très faiblement endettée, tout en ayant une pression fiscale contenue au regard de la qualité et du nombre de services publics locaux. La gestion rigoureuse de ces dernières années permet donc d'aborder l'année budgétaire de 2020 et les suivantes de manière sereine.

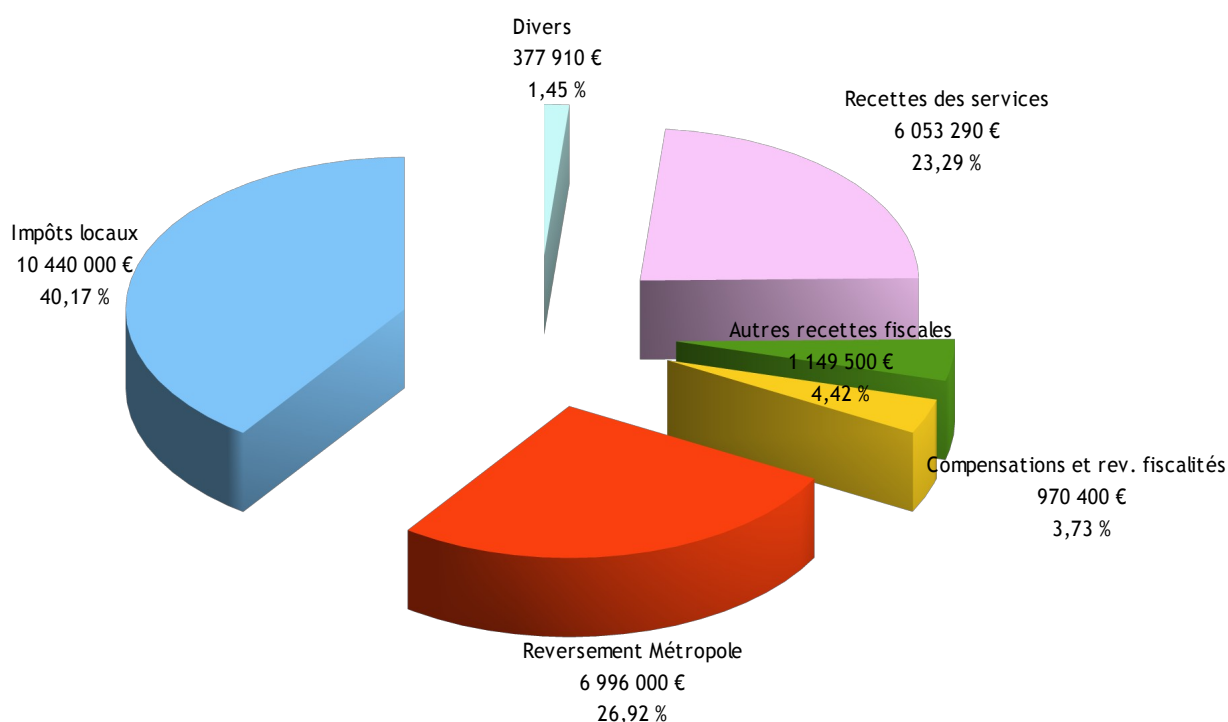
2. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

2.1. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation (25 987 K€) devraient progresser de 2,57 % par rapport au DOB 2019, soit 651 K€ en valeur.

La proportion des recettes de la Ville pour 2020 se décompose comme suit :

- Impôts locaux : 40% avec 10 440 K€ (+440K€/2019)
- Reversement de la Métropole : 27% avec 6 996 K€ (stable/2019)
- Recettes des services : 23% avec 6 053 K€ (+11 K€/2019)
- Autres recettes fiscales : 4% avec 1 149 K€ (+100 K€/2019)
- Compensations et reversements fiscaux de l'Etat : 4% avec 970 K€ (+91 K€/2019)



- Divers : 1% avec 365 K€ (+13 K€/2018)

2.1.1 Impôts locaux (10 440 K€ soit 40%)

Les impôts locaux concernent la Taxe d'Habitation pour 3 580K€ soit 34%, la Taxe Foncière Bâti pour 6 800 K€, soit 65% et le Foncier Non bâti pour 60 K€, soit moins de 1%. Les recettes issues des impôts locaux devraient progresser de plus de 4% par rapport au DOB 2019, soit 440 K€. Néanmoins, l'estimation d'évolution pour 2020 s'appuie sur les bases notifiées par les services fiscaux en juin 2019 (soit 10 125 K€) auxquelles on applique une triple progression liée à :

- une revalorisation des bases forfaitaires annuelle estimée à 0,9% (selon le projet de loi de finances) correspondant à 80 K€
- on estime une évolution des bases liée à de nouveaux logements et locaux économiques à hauteur de 215 K€
- des retours à l'imposition de TFB concernant des logements sociaux pour 20 K€

Pour 2020, conformément au projet de mandat, aucune modification communale sur les taux d'impositions, sur les taux d'abattements ou d'exonérations ne sera mise en œuvre.

2.1.2 Les reversements de la Métropole (6 996 K€ soit 27%)

Les reversements de la Métropole se composent de deux éléments :

- D'une part, de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui est figée et qui s'élève à 700K€.
- D'autre part, de l'Attribution de Compensation (AC) qui correspond au produit de fiscalité professionnelle restitué aux communes par l'EPCI, puis qui a été déduit des coûts des transferts de compétences évalués lors des différentes CLECT depuis la constitution de la Métropole en 2015. Ce montant s'élèverait en 2020 à 6 996 K€ et ne devrait pas connaître de variation par rapport à 2019.

2.1.3 Les recettes des services (6 053 K€ soit 23%)

Tous services confondus, ces recettes comportent les droits d'entrées aux services, les subventions et participations d'organismes telles que la CAF, les refacturations des services de la Ville au SIVOM.... l'ensemble de ces recettes devrait progresser de 0,18% soit 11 K€.

Plusieurs éléments (non exhaustifs) concernant les recettes des usagers sont à retenir pour l'année 2020 :

- Après l'application d'une stagnation des tarifs des restaurants scolaires pour la rentrée 2018-2019, la Ville, conformément à la délibération du 05 juin 2019, a fait le choix d'appliquer une baisse des tarifs de 22 % en moyenne pour la rentrée 2019-2020. Cette baisse s'applique selon des proportions différentes à l'ensemble des quotients familiaux et représente un manque à « gagner » pour la Ville de 100K€ environ/an.
- Les droits d'inscriptions au conservatoire sont en légère augmentation (+5K€).
- Les recettes du cinéma sont réévaluées à la hausse (+20 K€) avec une estimation du nombre de spectateurs en augmentation.
- Les produits liés aux Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) devraient s'élever à 479K€ (-5 K€).

A noter pour 2020, une augmentation des participations notamment avec le versement de l'État (50K€) pour compenser le forfait supplémentaire de la ville versé à la Villa Hélène dans le cadre de l'obligation de scolarité dès 3 ans.

2.1.4 Autres recettes fiscales (1 150 K€ soit 4%)

Il s'agit des taxes sur l'électricité, sur les pylônes électriques, sur la publicité extérieure qui resteraient stables, et principalement les droits de mutation qui devraient poursuivre leur progression, au vu des recettes perçues courant 2019 et la bonne santé des transactions immobilières sur le territoire (+50K€).

2.1.5 Compensations et reversements fiscaux de l'Etat (970 K€ soit 4%)

Les compensations et reversements fiscaux versées par l'État devraient connaître des augmentations qui sont liées à des réajustements, suite au vote définitif de la loi de finances 2019 pour un total de 91 K€ :

- Les compensations de Taxe d'habitation (TH) et de Foncier Bâti (TFB) sont prévues à la hausse pour atteindre respectivement 290 K€ et 20 K€ au vu des réalisations de l'année 2019.
- La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devait en 2019 connaître une baisse de 28% pour atteindre 150 K€. Néanmoins, un amendement adopté a permis de stabiliser cette recette en 2019. Cette dotation entre désormais dans le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ainsi le projet de loi de finances 2020 prévoit une baisse qui devrait rester modérée. Il est estimé pour le moment une baisse de 17 K€.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stable pour un montant de 432 K€.
- A noter également pour la troisième année, des reversements de FCTVA (13 K€) en section de fonctionnement concernant les dépenses d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.

2.1.6 Recettes diverses (370 K€ soit 1%)

Il s'agit de travaux en régie, de refacturations à la commune du Fontanil pour la mutualisation de la police municipale, de refacturation au SIVOM d'une partie des frais du bureau d'études et notamment des remboursements de frais de personnel (indemnités journalières, assurance du personnel...).

2.1.7 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 0€

Depuis 2019, la Ville ne perçoit plus de DGF.

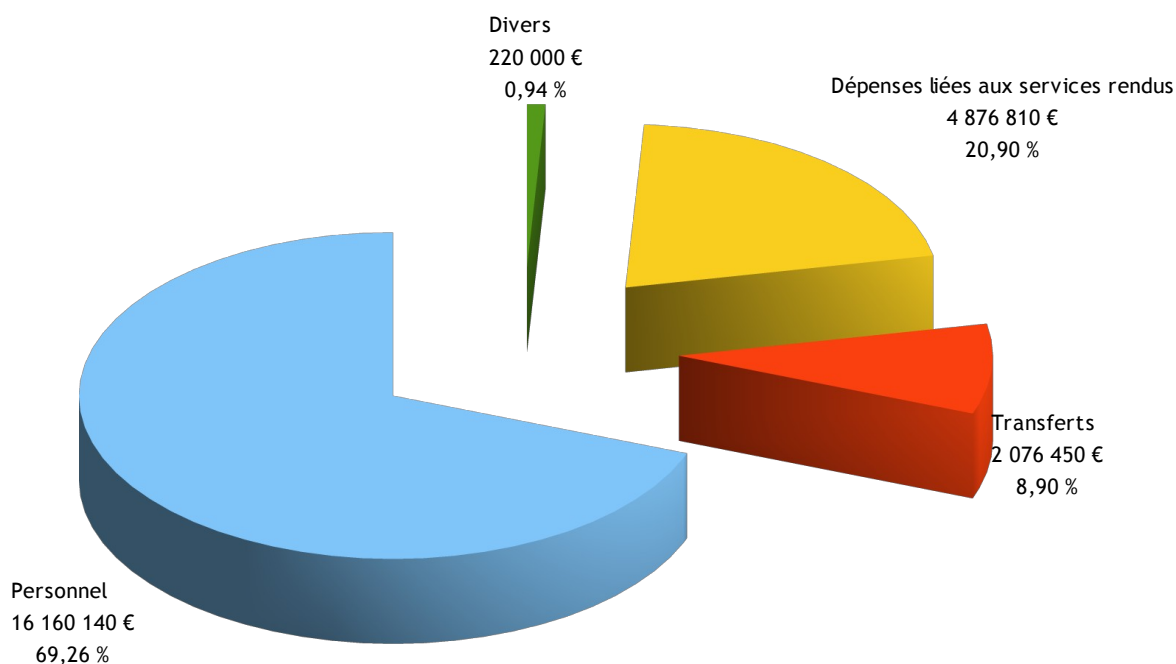
La Ville maintient une évolution de ses recettes satisfaisante, grâce notamment à un dynamisme de ses bases fiscales (avec la livraison de plus de 400 logements en 2019) ainsi qu'à la bonne santé du marché immobilier local et à l'attractivité de ses services à la population.

2.2 Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation (23 333 K€) devraient progresser de 2,9 %, soit 658 K€ en valeur.

La proportion des dépenses de la Ville pour 2020 se décompose comme suit :

- Dépenses de personnel : 69% avec 16 160 K€ (+371 K€/2019)
- Dépenses liées aux services rendus : 21% avec 4 877 K€ (stable/2019)
- Dépenses de transferts : 9% avec 2 076 K€ (+288 K€/2019)



Dépenses diverses : 1% avec 220 K€ (stable/2019)

2.2.1 Les dépenses de personnel (16 160 K€ soit 69%)

Les dépenses de personnel au sens large (rémunérations, charges sociales, dépenses de formation et d'action sociale...) sont estimées en progression de 2,35% (soit +371 K€).

2.2.1.1 Evolution des effectifs prévisionnels

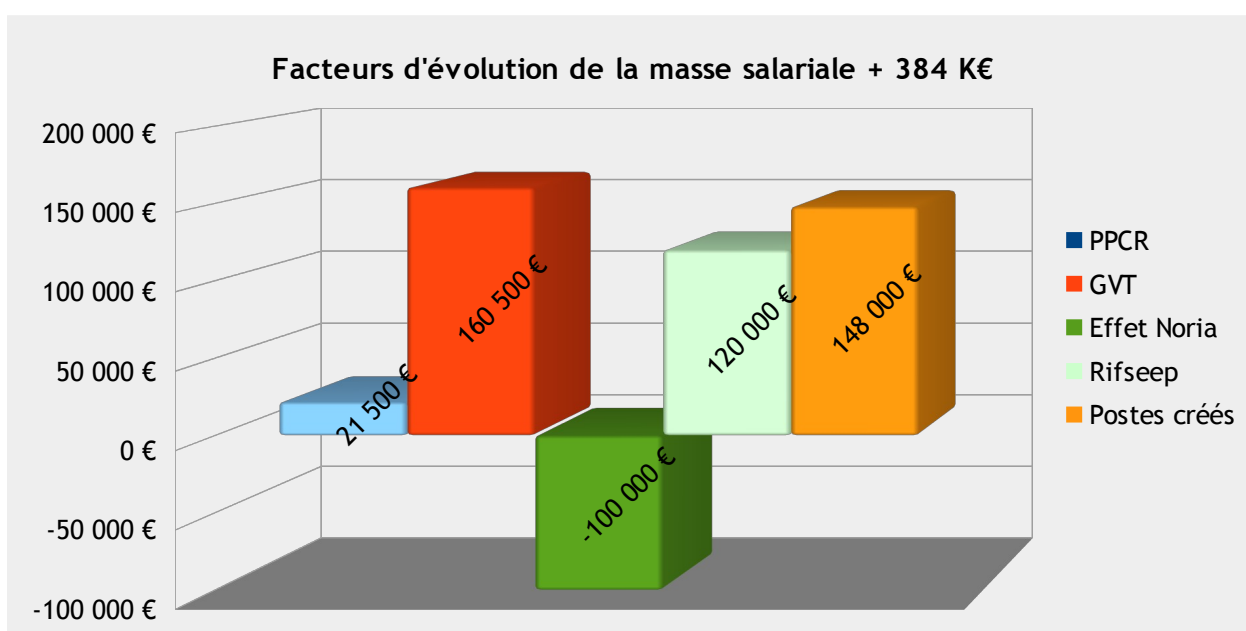
Catégories statutaires	Emplois budgétaires (TC+TNC) prévus au 31/12/2019	Emplois budgétaires (TC+TNC) prévus au 31/12/2018	Evolution des emplois budgétaires (TC+TNC) prévue au 31/12/2020
Titulaires	285	281	3
Non titulaires	73	74	0
TOTAL	358	355	3

* TC : temps complet, TNC : temps non complet, hors assistantes maternelles et emplois aidés

Concernant l'évolutions des emplois :

- Pour 2019 : création de 2 postes de responsables APS et 1 poste de direction de la piscine.
- Pour 2020 : création de 3 postes pour la petite enfance (Ex. CAE).

2.2.1.2 Evolution de la masse salariale



A noter :

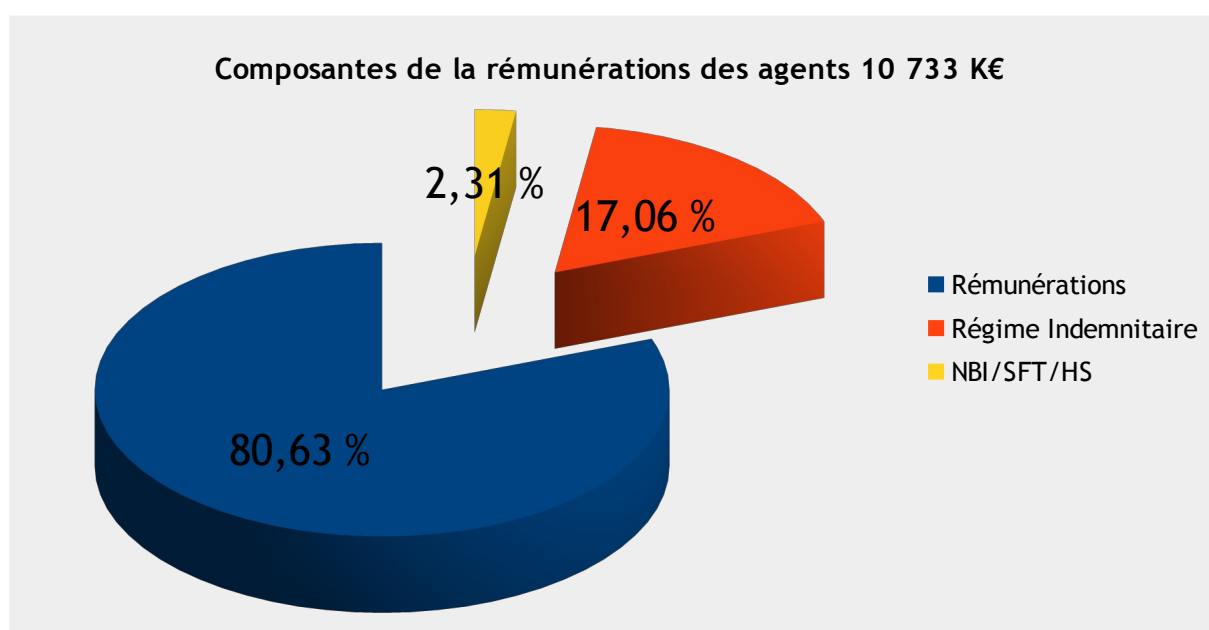
- L'impact du « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) => + 160,5 K€
- L'impact de la poursuite de la mise en œuvre des « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) » qui accorde notamment une revalorisation indiciaire aux agents de la fonction publique et un transfert sur le traitement de base d'une partie du régime indemnitaire (coût supplémentaire pour la collectivité lié à l'écart de charges sociales de plus de 60%), soit +21,5k€
- Pas d'évolution de la valeur du point d'indice => 0K€
=> L'ensemble de ces facteurs structurels génère une évolution mécanique de la masse salariale de 182K€ soit +1,17%.

A cette hausse mécanique s'ajoutent plusieurs dispositifs qui seront mis en œuvre :

- En apportant une attention particulière aux ajustements des besoins des services à la population et notamment le renfort pour l'encadrement des enfants au périscolaire de la cantine et le recours à des agents permanents pour le remplacement de 3 anciens postes en contrats emplois d'avenir pour la petite enfance => +140K€
- En apportant du pouvoir d'achat supplémentaire aux agents et en améliorant l'attractivité des postes vacants de la collectivité, en provisionnant une enveloppe pour la refonte du régime indemnitaire / RIFSEEP => +120K€ (pour 6 mois)
- En remplaçant les départs à la retraite par des agents moins avancés en ancienneté de carrière : ainsi l'impact de l'effet Noria est de -100 K€

=> L'ensemble de ces facteurs conjoncturels génère une évolution de la masse salariale de 168K€, soit +1,08 %.

2.2.1.3 Composantes de la rémunération des agents (Titulaires, Non Titulaires, Emplois Aidés, Apprentis)



NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire
SFT : Supplément Familial de Traitement
HS : Heures Supplémentaires

Pour information, les avantages en nature (mise à disposition d'un logement pour les gardiens d'équipements, fournitures de repas pour les agents du scolaire) sont chiffrés de façon stable, soit des enveloppes respectives de 10K€ et 47K€.

Enfin, la durée effective du temps de travail annuelle reste stable, elle est de 1584 heures.

2.2.2 Les dépenses liées aux services rendus (4 877 K€ soit 21%)

Il s'agit principalement de toutes les charges à caractère général (achats, fluides, services, prestations, denrées alimentaires, assurances, honoraires...). Ces dépenses liées aux services sont stables par rapport au DOB 2019. Elles avaient connu un regain important de plus de 3% en 2019, justifiées par l'ouverture du multi-accueil du Néron sur une année pleine et par l'augmentation du coût de l'énergie.

2.2.3 Les dépenses de transferts (2 076 K€ soit 9%)

Ce poste de dépenses comprend principalement :

- La subvention de la Ville versée au CCAS qui progresse de 33% (soit 292 K€) pour s'établir à 1 175 K€ : l'année 2020 sera la première année pleine de la mise en œuvre de la convention entre le CCAS de St-Egrève et l'ACPPA, suite au transfert de l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD « Maison du Lac ». Ainsi, pour disposer d'une lecture plus analytique de la subvention de la Ville versée au CCAS, on peut dissocier celle-ci en deux parties :

Tout d'abord, la partie permettant le financement de la Maison du Lac pour 320,5K€ dont :

- +402K€ de frais de personnel (10 agents mis à disposition)
- +106,5K€ de participation pour la prise en charge du différentiel de prix de journée
- +80K€ de participation pour les frais de structure
- +70K€ de frais de fonctionnement historique
- +20K€ de participation pour le local affecté au portage des repas
- -358K€ de refacturation des agents mis à disposition

Ensuite, la subvention dite « d'équilibre » permettant le financement des autres missions du CCAS pour 854,4K€, dont le recrutement d'un agent à temps plein pour le développement local et d'un besoin supplémentaire de 0,8 ETP d'accueil logement pour la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution de niveau 3.

- Les subventions versées aux associations : l'enveloppe de 712 K€ sera maintenue cette année.
- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé au même niveau que le versement effectif de 2018 et 2019, à savoir 180 K€.
- Les participations à des groupements comme le PNRC (Parc National Régional de Chartreuse) et l'association syndicale Pique-Pierre Roize, pour un montant global de 10 K€.

2.2.4 Dépenses diverses (220 K€ soit 1%)

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement de l'assemblée communale, à savoir les indemnités versées aux élus, leurs frais de formations et de représentations.

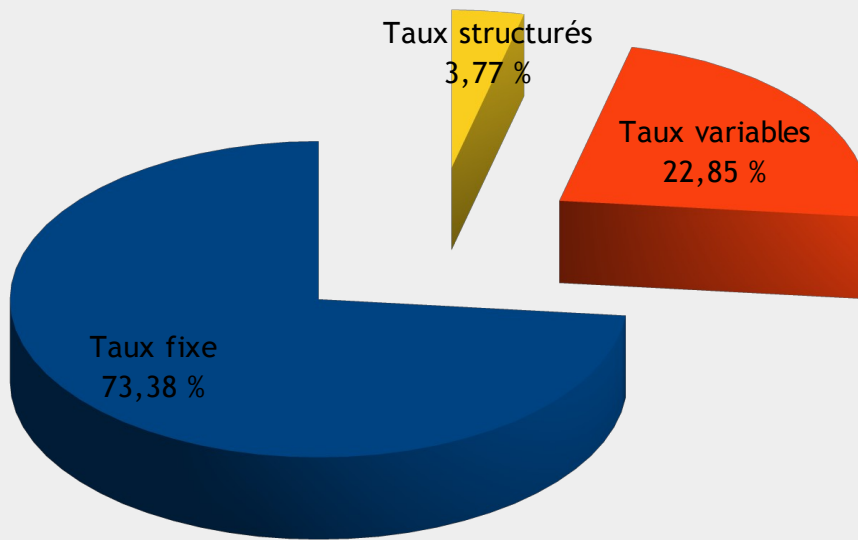
2.3 Section d'investissement

2.3.1. Dette au 01/01/2020

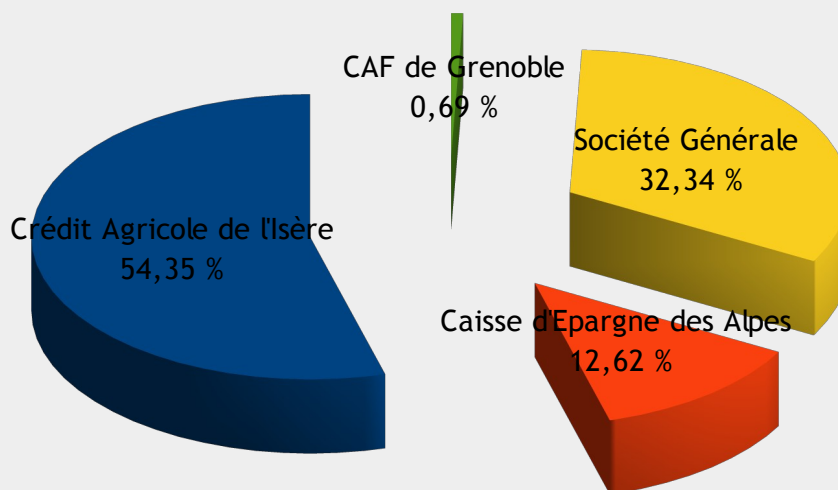
La dette de la Ville au 01/01/2020 représente :

- 3 532 901,61 € de capital restant dû
- 9 contrats souscrits avec 4 établissements
- Un taux d'intérêt moyen de 2,31%

Structure de taux



Prêteurs



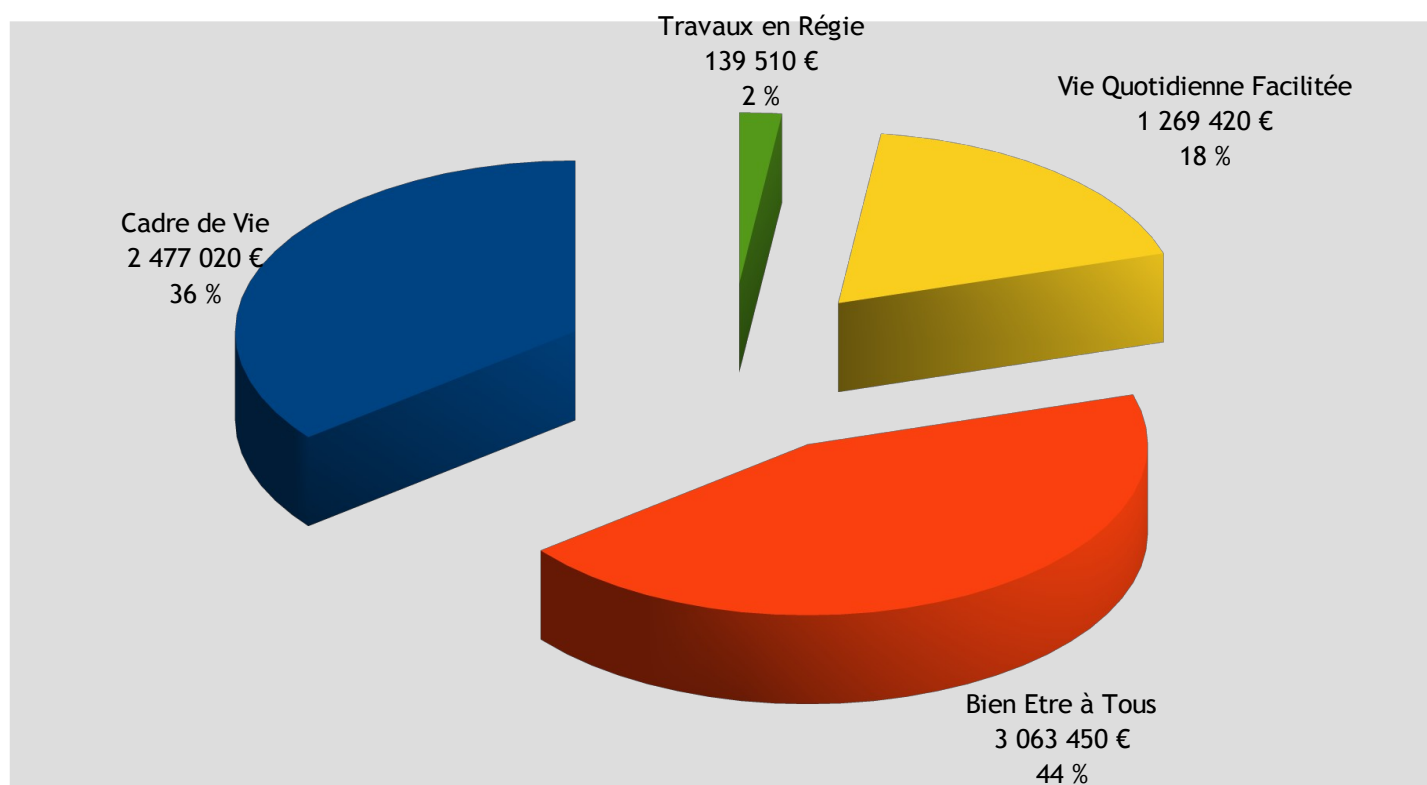
- 96% de la dette est au niveau 1A de la charte Gissler (les emprunts les plus sécurisés) et 4% au niveau 1B (emprunts à taux variables avec barrière), sachant que la charte identifie des emprunts jusqu'au niveau 6F. Ce qui montre bien que la dette de la Ville n'est pas exposée à des emprunts dits « toxiques ».
- Une annuité 2020 de sa dette propre de 1 012 200€ dont :
 - 932 200€ de capital
 - 80 000€ d'intérêts
- Une annuité de dette récupérable 2020 reversée par la Métropole au titre du transfert de la compétence Voirie de 234 000€ dont :
 - 210 000€ de capital
 - 24 000€ d'intérêts

=> Cette annuité de dette récupérable étant une recette, elle contribue donc à réduire l'annuité nette de la collectivité et améliore ainsi son épargne nette.

- Les ratios suivants (issus des comptes administratifs 2018) soulignent la bonne situation de la Ville face à l'endettement, par rapport aux communes de strate identique.
 - Encours de dette/habitant = 286€ contre 864€
 - Encours de dette/Recettes de fonctionnement = 16,82% contre 64,67 %
 - Annuité de dette/habitant = 68€ contre 111€
 - Annuité de dette/Recettes de fonctionnement = 4% contre 8,31%

La Ville dispose d'une capacité d'emprunt forte pour investir à l'avenir du fait d'un très faible taux d'endettement actuel et de sa capacité à dégager de l'épargne supplémentaire de sa section de fonctionnement.

2.3.2. Dépenses (6 949 K€)



Pour chacun des 3 axes ci-dessous, il convient de rappeler que ces enveloppes regroupent les nouvelles dépenses d'investissements, projetées dans le cadre du projet de mandat, ainsi que celles nécessaires que sont les interventions pour du gros entretien et du renouvellement, ceci afin de conserver un patrimoine et des équipements de qualité.

Axe A : « La qualité de notre cadre de vie »

Cette enveloppe regroupe des investissements consacrés au : Centre Technique, études foncières, espaces urbains, environnement, parcs publics, rénovation des bâtiments. Il s'agit principalement pour 2020 de :

- L'accompagnement des travaux de voirie de la Métropole.
- Le soutien au logement social.
- Travaux au sein des espaces et bâtiments publics afin de réaliser des économies d'énergie.

Axe B : « Notre bien-être à tous »

Cette enveloppe regroupe les interventions de gros entretien dans les secteurs scolaires, culturels, sportifs et de la jeunesse. Il s'agit principalement pour 2020 :

- Des travaux de réaménagement des tribunes J. Balestas
- De la transformation de la bibliothèque Barnave

Axe C : « Notre vie quotidienne facilitée »

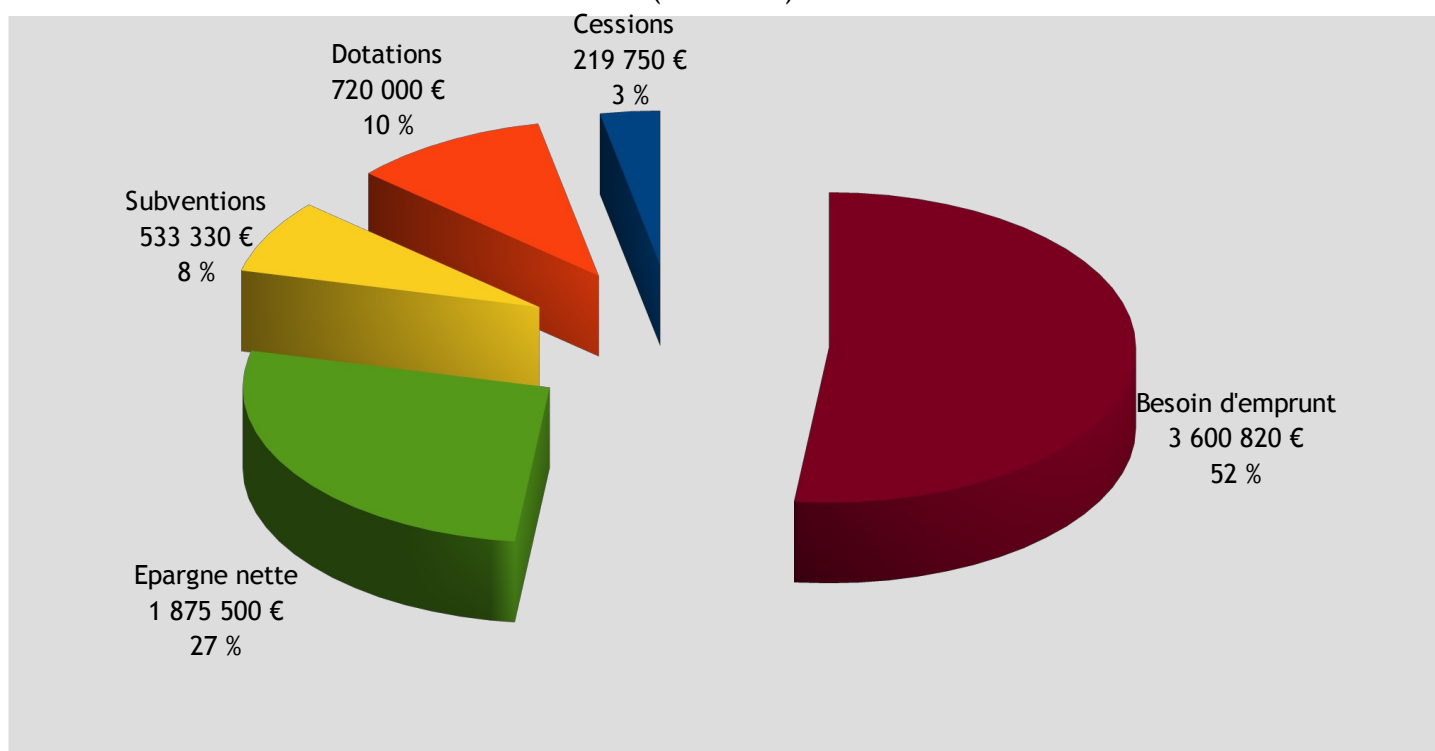
Cette enveloppe regroupe les interventions de gros entretien au sein des locaux administratifs, et des locaux en lien avec la petite enfance et les seniors. Il s'agit principalement pour 2020 :

- Des travaux pour améliorer le confort l'été et l'hiver dans les bâtiments publics
- D'optimiser l'accessibilité des espaces publics pour tous les handicaps

En plus des ces 3 axes d'investissements, on peut noter :

- Des travaux en régie réalisés par les services de la Ville, notamment de nombreux aménagements d'espaces verts

2.3.3. Recettes (6 949 K€)



Les recettes d'investissements 2020 sont :

- Des reprises de véhicules et matériels divers. Une cession d'un lot de LOCASADI pour 180K€.
- L'épargne nette qui représente le disponible de la Ville, une fois déduit de ses recettes de fonctionnement, l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et de son annuité de dette. Cette épargne contribue donc à autofinancer ses investissements. A noter qu'elle s'améliore de 2.4% par rapport au DOB 2019.
- Des dotations, dont principalement le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).
- Des subventions d'investissement versées par des partenaires. Pour 2020, il s'agit du réaménagement des tribunes et les vestiaires de stade Balestas (236K€ du Département) ainsi que du solde pour l'aménagement de l'école Barnave (161K€ du Département).

- Pour 2020, la Ville inscrira un besoin d'emprunt de 3 601 K€ afin d'équilibrer sa section d'investissement.

On peut noter que la Ville sera en 2020, en capacité de financer près de 40% de ses investissements avec des ressources propres (Cessions, Dotations et Epargne nette).

3. La prospective financière 2020-2023

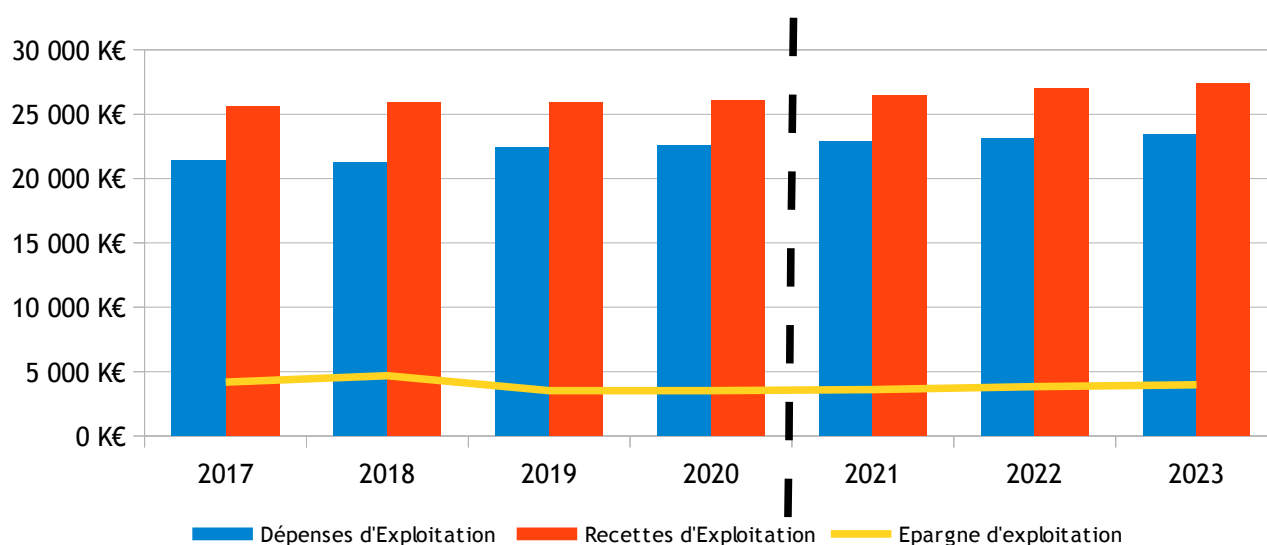
La Ville a mis en place une prospective financière, bâtie sur le plan de mandat, mise à jour régulièrement en fonction des derniers éléments financiers et budgétaires connus, issus notamment de la loi de finances de l'Etat.

Cette prospective est fondée sur des anticipations d'exécutions budgétaires à venir, pour la période de 2019 jusqu'en 2023 *(toutes choses égales par ailleurs hormis pour les éléments connus à ce jour)*.

3.1 Le Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'Exploitation	21 407	21 233	22 391	22 568	22 853	23 139	23 430
Recettes d'Exploitation	25 585	25 905	25 913	26 092	26 463	26 969	27 403
Epargne d'exploitation	4 178	4 672	3 521	3 523	3 609	3 829	3 973

Une épargne stabilisée



3.1.1 L'évolution des recettes d'exploitation

- Impôts et taxes : il a été pris en compte d'une part, la revalorisation forfaitaire annuelle des bases à hauteur des prévisions de l'évolution de l'inflation (0,9 % en 2020, 1,7 % en 2021, 1,8 % en 2022 et 2 % en 2023) et d'autre part, une revalorisation des bases physiques liée à la livraison de nouveaux logements et locaux économiques (dont la commercialisation de 3ha sur la zone d'Etamat qui apportera un nouvel bâtiment industriel en 2022/2023) ainsi qu'une stabilisation des taux.
- Reversement Métropole : l'Attribution de Compensation sera maintenue pendant toute la période et la Dotation de Solidarité sera stable (hors Pacte fiscal et financier relancé après les élections de 2020). Le transfert de l'éclairage public déplacé en 2022 n'est pas intégré, ni en dépense, ni en recette.
- Les compensations fiscales de l'Etat : il a été simulé l'impact d'une réfaction appliquée chaque année sur certaines compensations, considérées par l'Etat comme des variables d'ajustement (qui financent d'autres dotations au sein de l'enveloppe globale de l'Etat).

- Autres recettes fiscales : elles ne progresseront que légèrement du fait de la stabilité attendue des droits de mutation.
- Les recettes liées aux services rendus : elles devraient progresser entre 1% et 1.5% selon les services, avec la baisse intégrée des tarifs scolaires en 2020.

3.1.2 L'évolution des dépenses d'exploitation

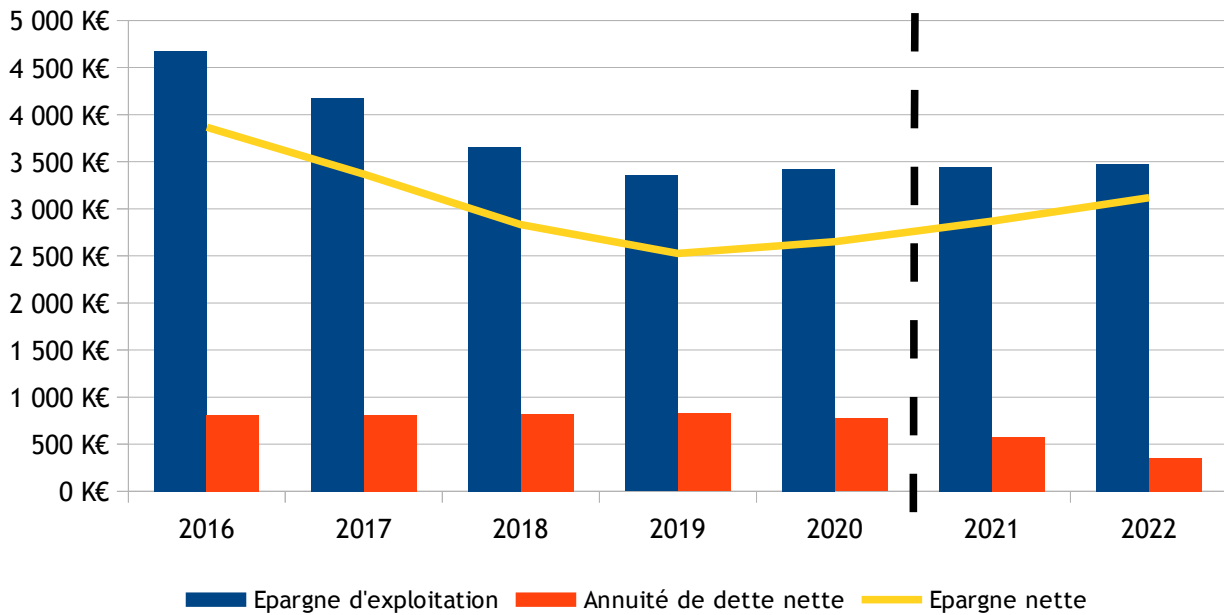
- Les dépenses de personnel : elles ont connu une augmentation plus marquée en 2019 avec l'ouverture du multi-accueil du Néron en année pleine, et en 2020/2021 avec l'intégration de la révision du régime indemnitaire (RIFSEEP). Néanmoins, le scénario retenu est que des efforts se poursuivront afin de contenir une progression mécanique évaluée à 1,7% sur la période 2019-2023.
- Les dépenses de transferts : après une forte progression en 2019 et 2020, suite au transfert de l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD à l'ACPPA et de développement de services du CCAS, elles devraient se stabiliser sur la période 2021-2023.
- Les dépenses liées aux services rendus : le scénario retenu est une stabilité sur la période grâce notamment aux efforts de gestion et la recherche de pistes d'économies continues des services.

Lorsqu'on analyse l'évolution du budget d'exploitation de la Ville, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses ne devraient progresser que de 1,15 % en moyenne par an sur la période, tandis que les recettes devraient connaître une progression plus importante de 1,4 % en moyenne par an, ce qui permet ainsi de faire progresser l'épargne de 3 %.

3.1.3 L'épargne

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne d'exploitation	4 178	4 672	3 521	3 523	3 609	3 829	3 973
Annuité de dette nette	810	815	802	806	756	566	425
Epargne nette	3 368	3 857	2 719	2 717	2 853	3 263	3 548

Une épargne nette qui s'améliore



On constate que l'épargne d'exploitation progresse davantage à partir de 2022, notamment grâce à des recettes fiscales économiques dynamiques. Parallèlement, l'annuité de la dette devrait poursuivre sa décroissance, ce qui mécaniquement fera progresser l'épargne nette. Ainsi (hors nouvel emprunt), cette épargne nette progressera sur toute la période à venir, ce qui contribuera à conforter la capacité d'investir de la Ville.

3.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement nettes	5 244	3 676	4 767	?	?	?
Restes-à-réaliser N-1		1 707	2 307	?	?	?
Dépenses d'investissement nettes (1)	5 244	5 383	7 074	?	?	?

Le projet de mandat est réactualisé jusqu'en 2020 avec une estimation de réalisations de 70% environ et une enveloppe d'entretien et renouvellement revalorisée à hauteur de 1.4M€/an.

Les dépenses d'équipement du projet de mandat 2019-2020 seront principalement consacrées aux opérations suivantes :

- La transformation et extension de la bibliothèque Barnave.
- La rénovation des tribunes et des vestiaires sud du site sportif J. Balestas.
- La poursuite et la fin de la rénovation de l'école Barnave.
- La poursuite de la rénovation énergétique qui doit permettre de rendre les bâtiments publics et les réseaux d'éclairage public plus économes en énergie.
- La poursuite et le développement d'une enveloppe consacrée à la mise en accessibilité des lieux publics.

La majorité du projet de mandat aura été finalisé et payé d'ici fin la fin de l'année 2020. Il devrait rester l'extension de la bibliothèque Barnave et le projet Balestas dont les travaux auront débuté et pour lesquels l'ensemble des marchés aura été engagé financièrement en 2020.

3.3 Le financement de la prospective

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement (2)	6 548	3 405	3 524	?	?	?
<i>Dont épargne nette</i>	3 725	2 719	2 717			
<i>Dont autres recettes (FCTVA ...)</i>	2 823	686	807			
<i>Dont besoin d'emprunt</i>	0	0	0			
Fonds de Roulement au 31/12/N-1	12 095	13 399	11 422			
Variation du Fonds de Roulement (3)=(2)-(1)	1 304	-1 977	-3 550			
Fonds de Roulement au 31/12/N	13 399	11 422	7 872	?	?	?

Afin de financer l'ensemble des dépenses d'investissement sur la fin du mandat, la Ville dispose :

- **De recettes propres** comme le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et de produits de cessions.
- **D'épargne nette** qui est le disponible de la Ville, une fois l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et de l'annuité de dette payés. Ce disponible permet donc d'autofinancer ses investissements et de limiter le recours à l'emprunt.
- **D'emprunt** qui projeté en 2019 et 2020 sera nul car la Ville devrait faire le choix de puiser plutôt dans son fonds de roulement, qui est à un niveau particulièrement élevé depuis la vente des terrains de la ZAC Fiancey en 2014. Ce fonds de roulement devrait se situer légèrement en dessous de 8 M€ fin 2020.

3.4 Les ratios financiers

En K€	2018	2019	2020
Annuité de la dette	1 096	1 084	1 008
Intérêts de la dette	119	101	76
Capital de la dette	977	983	932
Encours de dette	4 515	3 533	2 603
<i>Taux d'endettement</i>	<i>17,43%</i>	<i>13,54%</i>	<i>9,84%</i>
Epargne Brute	4 586	3 449	3 471
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>17,70%</i>	<i>13,31%</i>	<i>13,30%</i>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14,89%</i>	<i>10,49%</i>	<i>10,41%</i>
Capacité de désendettement	,98	1,02	,75

La Ville finira le mandat 2020 en laissant une situation financière saine avec :

- une épargne préservée (Taux d'épargne brute de plus de 13%)
- un endettement faible (Taux d'endettement de 10%)

Ce qui permet ainsi d'aborder le futur avec des capacités d'investissements satisfaisantes. Ces bons résultats financiers ont pu être tenus grâce à une gestion rigoureuse malgré la baisse des dotations de l'Etat et une stabilité des taux d'impôts communaux depuis 2010.